

# DONS

**Interlocuteur des Pouvoirs publics, ENFANCE-TELE : DANGER ?  
a besoin de votre soutien pour défendre l'intérêt supérieur de l'Enfant.**

ENFANCE-TELE : DANGER ? est reconnue d'INTERET GENERAL. Elle veille depuis 1994, à l'application en France de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, notamment à l'amélioration de la Protection de l'Enfance à la télévision et autres écrans.

Elle œuvre sur le terrain et interpelle la société civile, politique et médiatique.

Vous pouvez nous adresser vos dons en envoyant un chèque.

*A la suite de votre don, vous recevrez un reçu fiscal vous permettant d'obtenir une déduction sur vos impôts conformément au régime applicable aux dons des particuliers, soit une réduction de 66% de la valeur de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.*

## Exemples :

- Si vous donnez 20€, vous ne débourserez en réalité que 6,80 € après déduction fiscale.
- Si vous donnez 50€, vous ne débourserez en réalité que 17 € après déduction fiscale.
- Si vous donnez 100€, vous ne débourserez en réalité que 34 € après déduction fiscale